

LE JOURNAL DE ROUBAIX TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION: ROUBAIX, rue Dubout, 24. TOURCOING, 5 bis, rue Nationale. PRIX DES ABBONNEMENTS: Nord et Départements limitrophes: Tris mois: 4 fr. 50 - Un an: 18 fr.

BUREAU ADMINISTRATIF: Rue de Béthune, 27, à Lille (TELEPHONE No 97). LES MANUSCRITS DE DONT PAS RENDUS. Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

LES SIRÈNES

M. Ribot n'a pris le gouvernement en main que depuis vingt-quatre heures à peine et déjà les sirènes sont nombreuses qui gisent autour du vaisseau Secourément et de nombreux sibyllés ayant passé depuis les récits bémériques, ses artificieuses créatures ont changé leur manière. A ce lieu de séduire le navigateur par la douceur de leurs chants, elles lui parlent sur un ton aigre et menaçant, ce qui prouve qu'elles ont vieilli depuis Ulysse et que les antiques et charmantes adolescentes sont devenues de mauvaises belles-mères. Tant mieux pour le nouveau président du Conseil, il n'aura besoin ni de se boucher les oreilles à la cire ni de se lécher les doigts au pied du chat.

Nous ne ferons pas l'injure à M. Ribot de le croire accessible à ce genre de mortel. Le choix des hommes dont il s'est entouré, l'attribution du portefeuille de l'Instruction publique à un militant pensionné comme M. Desoye, lequel n'a jamais cessé d'être abrégé d'injure par la presse cléricale, les engagements très nets pris par le chef du nouveau gouvernement à propos de l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le capital d'abandonner des garanties indiscutables aux plus rigoureux, mais nous avons le droit de dire que s'il en était besoin, l'attitude des cléricaux posant leurs conditions de menace à la bouche, suffirait à provoquer chez tous les républicains un profond sentiment de sympathie à l'égard du nouveau cabinet. Fais preuve envers lui d'une hostilité systématique, fermer les yeux pour ne point voir, se décider non d'après les infériorités générales de la République mais d'après les intérêts de tel ou tel groupe, ce serait se placer devant le pays en une bien médiocre posture et ajouter une lourde faute politique aux fautes successives qui viennent d'être commises au cours de cette crise ministérielle.

Mort du sénateur Maxime Lecomte

UN HOMME

Maxime Lecomte est mort... En quel, c'est-est-il possible? Depuis près d'un demi-siècle on le voyait au premier rang dans toutes les batailles politiques. Il était là quand il fallait lutter contre l'Empire. Il était là quand il fallait défendre le patrie menacée par la Prusse. Le vote à la Chambre. C'est qu'il s'agit de défendre le régime et de fonder la liberté dans les cours après l'avoir inaugurée dans les lois. Des lignes républicaines s'organisent. A la tête des milliers Maxime Lecomte est toujours là. La foule, un moment ivre, se lève à la suite d'un délire général et cède au prestige de ses paroles. Un homme fait appel à sa raison et à son bon sens, lui enseigne la vanité et le danger de ces illusions délirantes. C'est encore Maxime Lecomte. A la folie réactionnaire succède bientôt la folie démocratique qui semble que les sociétés humaines procèdent par bonds et que l'équilibre ne résulte pas d'un équilibre de nos excès contradictoires. Contre cette sorte de mysticisme, Maxime Lecomte est également armé car il a pour le servir une intelligence élevée et qui domine aisément les événements parce qu'elle est sans cesse des hommes. Il railait les citoyens disposés à élever à l'aurore d'un soleil. Il railerait de même les citoyens disposés à abdiquer devant le collectivisme. Maxime Lecomte ne voulait pas des esclaves dans sa République et quand il répétait à dessein dans ses discours: « Ni réaction, ni révolution », la formule cessait d'être banales parce qu'elle dénonçait un homme qui dans le domaine des choses sociales comme dans celui de la coexistence entendait demeurer fidèle aux lois supérieures et sacrées de l'humanité.

Reçu docteur en droit à la Faculté de Douai en 1872, il participa au mouvement républicain en 1873 et fut élu député du département du Nord en 1876. Il prit part à la guerre, Maxime Lecomte fut le compagnon de Nord comme officier de l'armée de Wastherbe et commanda une compagnie de...

LE MINISTÈRE RIBOT

Il se présentera demain devant les Chambres

Les ministres à l'Elysée

Paris, 10 juin. M. Ribot a présenté ce matin au Président de la République, les membres du cabinet. Les nouveaux ministres, qui sont arrivés à 11 heures, sont restés à l'Elysée une demi-heure. Le prochain conseil de cabinet aura lieu demain soir, à 5 heures, au ministère de la Justice. Le gouvernement se présentera vendredi devant les Chambres. On sait que deux sous-secrétaires d'Etat seulement sont attribués: celui de l'Intérieur et celui de la Marine marchande, à M. Goussin, député d'Ille-et-Vilaine, tous les deux appartenant à la gauche.

M. Jean Dupuy, sénateur des Basses-Pyrénées, député du Nord en 1876, vice-président du Sénat, est né le 25 février 1831, à Gironde. Il est âgé de quatre-vingt-trois ans. Directeur du « Petit Parisien », président du Syndicat de la presse parisienne, il fut ministre de l'Agriculture dans le cabinet Waldeck-Rousseau et ministre du Commerce dans le cabinet Clémenceau. M. Poincaré, lorsqu'il constituait son cabinet, en janvier 1912, lui confia ses Travaux publics. M. Jean Dupuy conserva ce portefeuille lorsque M. Briand reprit la présidence du conseil. M. Emile Clémentel, après avoir été à Paris, sénateur de la Savoie, est âgé de cinquante-neuf ans. Il fut ministre des Colonies dans le cabinet Ribot, qui dura de janvier à octobre 1905. M. Emile Clémentel, qui est inscrit à la gauche démocratique, avait été désigné comme rapporteur du budget de la Marine pour 1914.

Autour des fraudes Electorales de Lille

UNE LETTRE de M. Ch. de Lauwereyns AU "RÉVEIL DU NORD"

M. Ch. de Lauwereyns, mis en cause mardi matin par le « Réveil du Nord », au sujet de l'interview que nous avons publiée dimanche, a adressé aussitôt à notre confrère, une réponse que ce journal a publiée mercredi matin, par extraits, en lui faisant subir de savantes manipulations. Il s'est astreint le jour même la nouvelle réponse que voici: « Lille, le 10 juin 1914. Monsieur Emile Gsal, Gérant du « Réveil du Nord », Monsieur, « Votre article de ce jour m'ouvre un nouveau droit de réponse complètement distinct du précédent. « J'ai lu et vous requiers d'insérer la présente dans vos colonnes si vous n'avez pas d'objection à ce que je vous prie de placer, même par voie d'insertion, conformément à l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1908, « 1. Vous m'avez pris à parti hier dans un premier article. Je vous ai répondu. Vous publiez, au lieu de ma réponse, des extraits entrecoupés, présentés à votre façon, d'un document qui perd ainsi tout le sens qu'il avait, pour en prendre un que vous imaginez. « 2. Vous me contentiez nullement de cette satisfaction, car la satisfaction est pour vous, mais la loi est pour moi. Si donc vous n'avez pas demain jeudi matin, dernier jour du délai, inséré intégralement ma précédente lettre, en même place, mêmes caractères, sans coupures ni tripatouillages, j'aurai l'honneur de vous poursuivre et de faire respecter, par ma personne, l'exercice du droit de réponse. « 3. Si en outre de même à vous ne vous contentez pas ponctuellement de la loi en ce qui concerne la présente. « 4. L'objet de ma précédente réponse était très net. Vous m'avez représenté comme demandant une consultation aux édiles lillois pour le rassurer contre le danger d'une dissolution du Conseil. Ma réponse annonçait à vos lecteurs que j'avais jamais été consulté par les édiles lillois en général, que je n'étais pas l'avocat des fraudeurs, que j'aurais pu être tenté de l'être, mais que j'y n'aurais été conduits si par elle-même leur état de venue, que vous leur aviez présenté comme une consultation tendancieuse une interview qui ne leur était pas destinée, ou un mot que le récit qui suivait dans vos colonnes était un pur roman. Tel était le sens, très précis de ma lettre. « 5. Au lieu de la lire ainsi, il en est dit, parce que vous cevez supprimé et habillé certains passages, que je reconnaissais avoir donné aux édiles lillois et spécialement à ceux que vous représentiez comme des fraudeurs, cette consultation apocryphe « Je répète donc, pour qu'aucune équivoque ne subsiste, que ma consultation juridique sur la dissolution du Conseil Municipal, fin d'être sollicitée par les édiles lillois, n'a été qu'une réponse purement théorique à une question posée par le « Progrès du Nord »

lequel n'est certes pas suspect de favoriser les fraudeurs. « III. Vous profitez de l'occasion pour dire: « M. Ch. de Lauwereyns, qui aida les cléricaux à entrer à l'Hôtel de Ville, a été bien naturellement leur défenseur. Comme il leur a trouvé jadis des concours pour occuper le Palais-Ribot, il leur trouve maintenant des arguments pour s'en passer. « 4. Vous répondez que vous êtes assez mal venus au « Réveil du Nord », à prétendre que si des cléricaux sont entrés à l'Hôtel de Ville, en remplacement de pure collectivité, c'est à moi qu'ils le doivent. Car c'est vous qui avez ouvert et mené contre la municipalité collectiviste, dont vous aviez fait partie, une campagne telle que vous pouvez vous vanter de l'avoir démolie. « Quant à prétendre que je cherche ou que je fournis des arguments pour permettre aux cléricaux, que vous prétendez comme fraudeurs, de ne point abandonner leur siège à la mairie, c'est me comblez. Vous ne lerez croire à personne que j'ai le moindre sympathie pour ceux, quels qu'ils soient, qui sont livrés à des fraudes. « Et quand l'œuvre de la Justice, laquelle n'a rien de commun avec la vôtre, sera terminée, quand on pourra sans crainte de rétractation, les dénoncer à l'opinion publique, ils n'auront pas, croyez-le bien, d'adversaires plus intraitables et plus intrigués que moi. On pourra même me croire d'autant plus sincères dans cette attitude, que j'aurais été plus prudent dans mes accusations. « IV. Vous prétendez enfin présenter ma réponse comme fautive au nom du Maire. « Vous m'avez mis en cause. Je réponds. Je réponds pour moi, pour moi seul. Si j'ai dit au Maire de vous répondre, il n'a pas besoin de moi pour le faire. Si j'ai convenu de pas même relever des compliments adroiteux qui succèdent de trop près à des violences atroces pour être captives, et des propositions trop alarmantes pour être prises au sérieux, c'est son droit, et c'est son affaire. « Vous avez vous-même annoncé qu'un non-lieu en ce qui concerne l'édile lillois, vous aviez proclamé le Maire « infiniment respectable ». Pourquoi voudriez-vous qu'il ait eu besoin de plaider pour lui? « Recevez, Monsieur, mes sincères salutations. « CH. DE LAUWEREYNS. »

Le Président de la République A ROUEN

Le voyage présidentiel à Rouen, que le chef de l'Etat a fait reporter à une date ultérieure, aura lieu dimanche prochain. Le Président de la République quittera Paris à 6 heures du matin pour arriver à Rouen à 8 heures 1/2. Il se rendra à la chambre de commerce, visitera le port, assistera au champagne de la Fédération des sociétés de France et sera une visite à l'hôtel de ville. M. Desmoyens quittera Rouen à midi dix pour être à Paris à deux heures. Car il doit, une heure plus tard, assister à une fête donnée aux Tuileries par l'Union des sociétés de préparation militaire de France.

M. Viviani au Palais

M. Viviani a repris un robe d'avocat et est rentré au Palais. Il y a été très entouré et a reçu de vifs témoignages de sympathie de ses confrères.

LA VIE POLITIQUE de M. Maxime Lecomte

M. le sénateur Maxime Lecomte qui est mort hier à Achères, était né le 1er mars 1846 à Bavai (arrondissement d'Avoyes). Appelé pour la première fois, en 1869, à exercer ses droits de citoyen, Maxime Lecomte s'engagea ardemment dans la lutte contre le second Empire, à l'occasion des élections générales législatives.

Les ministres à l'Elysée

M. Ribot a présenté ce matin au Président de la République, les membres du cabinet. Les nouveaux ministres, qui sont arrivés à 11 heures, sont restés à l'Elysée une demi-heure. Le prochain conseil de cabinet aura lieu demain soir, à 5 heures, au ministère de la Justice.

M. Jean Dupuy, sénateur des Basses-Pyrénées, député du Nord en 1876, vice-président du Sénat, est né le 25 février 1831, à Gironde. Il est âgé de quatre-vingt-trois ans. Directeur du « Petit Parisien », président du Syndicat de la presse parisienne, il fut ministre de l'Agriculture dans le cabinet Waldeck-Rousseau et ministre du Commerce dans le cabinet Clémenceau.

Dans les ministères

A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL. Dans la matinée, M. Ribot, président du conseil, s'est rendu au ministère de la Justice, où son prédécesseur, M. Bienvenu-Martin, lui a présenté le bref personnel de l'administration. M. Ribot était accompagné de M. Poincaré, un des anciens collaborateurs, actuellement président de section au tribunal de la Seine, et de son fils le docteur Ribot, qui seront, le premier, chef de cabinet de la chancellerie, et le second, chef de cabinet de la présidence du conseil. MM. Ribot et Bienvenu-Martin ont eu un long entretien.

M. PÉYRAL. M. Péryal est né à Marseille en 1842. Il fut, durant plusieurs années, député de Marseille. Sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le cabinet de Ferry, en 1894, ministre des Finances dans les cabinets Floquet, en 1898, et Ch. Dupuy, en 1902, il fut appelé à ce poste en juin 1906 par M. Briand, après avoir obtenu la même dans la formation d'un premier cabinet. M. Péryal resta ministre des Finances dans le cabinet Charles Dupuy qui succéda à celui de M. Briand. Il avait été nommé président de la commission des mandats de l'Etat, en remplacement de M. Bienvenu-Martin. Lorsque celui-ci devint garde des sceaux dans le cabinet Doumergue.

Les nouveaux ministres

M. DELCASSÉ. Ancien journaliste, M. Delcassé est né à Pamiers le 1er juin 1852. Il est député de l'Ariège depuis 1889. Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de janvier à novembre 1893 dans le ministère Ribot, il devint ministre de ce même département dans le cabinet Dupuy, en 1901. En 1904, M. Ribot le prit comme ministre des Affaires étrangères. M. Delcassé resta au quasi d'Orsay pendant sept ans. Ce fut à la suite de la malheureuse affaire franco-allemande, en 1905, qu'il quitta le pouvoir. Devenu président de la commission d'enquête sur la Marine, le député de l'Ariège fut remplacé par M. Clémenceau. M. Delcassé, rapporteur du projet de loi sur les travaux publics, fut nommé par M. Moitte, prit le portefeuille de la Marine, il conserva ce portefeuille dans les ministères Caillaux et Poincaré.

LA PRESSE et le Nouveau Cabinet

EN FRANCE. M. Delcassé a, pendant plus d'une année, représenté la France à Saint-Petersbourg.